

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestières

En vigueur au 01/07/2011 (Dernière actualisation de la page 01/07/2011)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89	EUR/m3	3.34
90 et plus	EUR/m3	2.74

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.28
120/179	EUR/m3	1.88
180 et plus	EUR/m3	1.55
toutes catégories	EUR/m3	1.92

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	7.90
1b.Qualité trituration	EUR/stère	7.90
2.Houppier peuplier	EUR/ton	7.55
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	6.07
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	6.07
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.68

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	21.31	2.42
31/40	EUR/m3	13.68	2.42
41/50	EUR/m3	9.14	1.82

51/60	EUR/m3	6.99	1.82
61/70	EUR/m3	6.68	1.82
71/119	EUR/m3	6.07	1.51
120 et plus	EUR/m3	4.88	1.17

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie			
40/69	EUR/m3		5.47
70/89	EUR/m3		4.58
90 et plus	EUR/m3		3.05

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT

1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.83	0.55
90 et plus	EUR/m3	0.55	0.38

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	5.47	9.14

1.3. ESSENCE: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie			
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure		9.65
Ouvriers spécialisés	EUR/heure		10.49
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure		10.49